

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 2025 / 0270

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Tourisme
Tél : 04 66 56 10 76
Réf : 2025.MB.026

Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'office de tourisme Pays d'Uzès Pont du Gard pour la Maison de la Figue de Vézénobres et la Mine Témoin d'Alès pour l'année 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Vu la délibération B2021_01_08 du bureau de communauté du 10 mars 2021 portant adhésion à l'office de tourisme Pays d'Uzès – Pont du Gard pour la Maison de la Figue de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Vézénobres,

Vu la délibération B2023_02_22 du bureau de communauté du 13 avril 2023 portant adhésion à l'office de tourisme Pays d'Uzès – Pont du Gard pour la Mine Témoin d'Alès de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Vézénobres,

Vu les statuts de l'office de tourisme Pays d'Uzès – Pont du Gard,

Considérant que l'office de tourisme Pays d'Uzès – Pont du Gard a pour vocation de valoriser et de promouvoir le territoire des Cévennes,

Considérant que la Maison de la Figue de Vézénobres et la Mine témoin d'Alès se situent dans le champ d'action géographique de l'office de tourisme Pays d'Uzès – Pont du Gard,

Considérant qu'il convient dans ces conditions de renouveler l'adhésion à l'office de tourisme Pays d'Uzès – Pont du Gard pour la Maison de la Figue de Vézénobres et la Mine témoin pour l'année 2025,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Il convient de renouveler l'adhésion de la Communauté Alès Agglomération à l'office de tourisme Pays d'Uzès – Pont du Gard domicilié 16 place Albert 1^{er} – chapelle des Capucins - 30700 Uzès, pour l'année 2025.

ARTICLE 2 :

Le montant de la cotisation pour l'année 2025 à l'office de tourisme Pays d'Uzès – Pont du Gard s'élève à la somme de 460 € (quatre cent soixante euros) pour la Maison de la Figue de Vézénobres et la Mine témoin d'Alès, et est prévue au budget.

ARTICLE 3 :

Monsieur le président est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement d'adhésion.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 18 JUIL. 2025

Le président

Christophe RIVENQ

